



REGLEMENT PARTICULIER MONTEES HISTORIQUES DE FRETEVAL

L'Association Sportive Automobile **ACO PERCHE VAL DE LOIRE** organise les **9 et 10 Juillet 2022** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'**Ecurie 41** organisateur technique, sous le patronage de la Fédération Française de Sport Automobile, une montée historique de démonstration dénommée :

1^{ère} MONTEE HISTORIQUE DE FRETEVAL

Le présent règlement a été approuvé et enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le permis d'organiser n° R 014/2022 en date du 25/03/2022 - Visa FFSA n° 240 du 25/03/2022.

Organisateur technique

Nom : **ECURIE 41**

Adresse : **7 avenue Paul RENAULME 41000 BLOIS**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	M.FAUVEL Serge.....Licence n°2517-1507
Directeur de Course Départ	M.PAGE Jean Luc.....Licence n°4727-1507
Commissaire Technique Responsable	M.DESBAIS Patrick.....Licence n°9740-1503
Commissaire Technique	M.SANTOS Manuel..... Licence n°16264-1503
Commissaire Technique	M.BEREAU Régis..... Licence n°136886-1201
Médecin	M.MOUNA
Chargé de la mise en place des moyens	M.BARBOUX Hervé Licence n°54816-1507
Chargé des relations avec les concurrents	M.DUMOND RémyLicence n°3808-1511
Chargé des relations avec les concurrents	M.BAUD Michel..... Licence n°23696-1507
Commissaire Chef de poste Arrivée	M.DORY Hervé Licence n°171534-1201

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements dès l'approbation du règlement par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire.

Clôture des engagements le 5 juillet 2022 à 12h.

Publication de la liste des engagés le 7 juillet 2022 à 14h.

Accueil des participants le 9 juillet 2022 à partir de 9h.

Vérifications administratives le 9 juillet 2022 de 9h à 12h.

Vérifications techniques le 9 juillet 2022 de 9h15 à 12h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 9 juillet 2022 à 13h30 (tableaux d'affichage PC et entrée parc concurrents 1).

Briefing des concurrents le 9 juillet 2022 à 13h30 devant le PC.

Phases de démonstration (5):

le 9 juillet 2022 à 14h15 et 17h.

le 10 juillet 2022 à 8h30, 11h30 et 16h.

Les horaires des phases de démonstration sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Remise des trophées le 10 juillet 2022 à partir de 19h15.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 9 juillet 2022 de 9h à 12h, salle de l'horloge de Fréteval.

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 9 juillet 2022 de 9h15 à 12h15, entrée du parc concurrents 1.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de **1 kg** minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE 41 - 7 avenue Paul RENEULME - 41000 BLOIS - Tél.: 06 12 08 75 88 - Mail : gerard.edouard@wanadoo.fr, jusqu'au 5 juillet à 12 h.

Les droits d'engagement sont fixés à 80€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 160€ pour ceux la refusant.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Chèque établi à l'ordre **ECURIE 41**.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130, trois plateaux confondus (Moderne, Montée Historique et VHRS).

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées **et construites jusqu'au 31 décembre 1996.**

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est **obligatoire** pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires assureront la sécurité.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de FRETEVAL a le parcours suivant (voir plan joint)

Elle se déroulera en cinq phases de démonstration.

Les participants partiront, dans l'ordre décroissant des numéros établi, devant l'épreuve moderne et ce tout au long de la manifestation.

Départ D2

Arrivée : CR 11 "Les Varennes"

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 1300 m

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 10 juillet 2022 à partir de 19h15.
Elle aura lieu au parc concurrents n°1.

Un trophée unique sera offert aux participants.